

FORMULAIRE D'INSCRIPTION JEMA 2018

Organisateur de manifestation



L'INMA vous invite à participer à la 12^{ème} édition des Journées Européennes des Métiers d'Art qui auront lieu les **7 et 8 avril 2018** dans toute la France et en Europe autour du **thème « Futurs en transmission »**. L'INMA souhaite ainsi éveiller la conscience des jeunes générations (de 6 à 25 ans) pour favoriser leur éducation par le geste et la matière en faisant dialoguer savoir-faire traditionnels et nouvelles technologies, médiation culturelle et digital, histoire et futur. L'objectif : rendre la Culture toujours plus accessible, avec les métiers d'art. **L'accent devra donc être mis sur des manifestations à destination du jeune public.**

QUE SONT LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART ?

Les Journées Européennes des Métiers d'Art ont pour objectif de faire découvrir au grand public le secteur des métiers d'art et démontrer que ces savoir-faire sont toujours d'actualité, innovants et sources de développement personnel, culturel, touristique et économique. Ces journées sont un moment unique, dédiées à la valorisation des professionnels au travers d'ouverture d'ateliers et de centres de formation et par l'organisation de manifestations et de circuits.

Destinées au public venant de tous horizons, elles ont pour but de montrer que les métiers d'art français, patrimoine matériel et immatériel exceptionnel, sont en pleine effervescence et mutation. Temps de découvertes, de rencontres et de partage, les JEMA véhiculent une image forte, d'excellence et de pérennité des métiers d'art français.

COMMENT PARTICIPER AUX JEMA 2018 ?

Pour faire partie du programme officiel national, prenez connaissance et validez le règlement (ci-joint). Inscrivez-vous gratuitement pour recevoir, en février, les outils de communication nécessaires à votre promotion, à l'adresse que vous aurez indiquée sur votre formulaire d'inscription.

Le site internet www.journeesdesmetiersdart.eu sera en ligne en février et présentera l'ensemble des participants à l'événement.

L'INSCRIPTION EST CONDITIONNÉE PAR LE RESPECT DE CRITÈRES :

- Veiller à ce que les professionnels métiers d'art participant à votre manifestation :
 - exercent à titre professionnel un métier d'art relevant de la nomenclature établie par l'Arrêté du 24 décembre 2015 quel que soit le statut du professionnel (artisan, profession libérale, artiste-auteur, etc.).
 - exercent leurs professions métiers d'art comme activité principale.
- Respecter les jours obligatoires d'ouverture d'une manifestation, le samedi 7 et le dimanche 8 avril 2018 (ouverture à minima - horaires libres).
- Respecter les dates et les horaires d'ouvertures communiqués par vos soins, lors de votre inscription
- Participer de manière active à cette manifestation : implication, sensibilisation, communication, animations, démonstrations de savoir-faire, etc.
- Ne pas demander de contribution financière au public.
Exceptionnellement, certains lieux tels que des musées, Monuments historiques, etc., ne peuvent mettre en œuvre la gratuité. L'organisateur de manifestation doit prendre l'attache du coordinateur régional afin de trouver une solution avantageuse pour le grand public : tarif préférentiel, tarif réduit, une partie en accès-libre, etc. L'INMA invite les organisateurs de manifestation, à annoncer clairement ce point dans leur programmation.
- Communiquer sur les JEMA en respectant la charte graphique nationale, l'appliquer à la communication de votre événement (maquettes graphiques mises à disposition), et adresser à l'INMA l'ensemble des BAT (bon à tirer) des supports de communication créés, pour validation.
- Communiquer sur les JEMA avec tous les moyens mis à disposition (maquettes graphiques, supports imprimés et web, etc.).
- Tenir informé le coordinateur départemental JEMA dans les meilleurs délais, en cas de désistement.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des Journées Européennes des Métiers d'Art, je l'accepte et déclare sur l'honneur remplir les conditions d'inscription.*

Lieu et Date : Signature :

* En cas de non respect du règlement des JEMA 2017, la fiche du participant sera supprimée du programme national des JEMA, de l'édition en cours.



Ouverture de la manifestation

>Horaires et jours* :



Vous devrez ouvrir votre manifestation au minimum le samedi et le dimanche (cf. règlement).

Rayer les mentions inutiles

Samedi 7 avril 2018

De 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h

Dimanche 8 avril 2018

De 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h

Je peux également ouvrir ma manifestation le vendredi 6 avril 2018 Oui Non

Les horaires du vendredi sont libres.

De 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h

>Lieu de la manifestation* :

Nom du lieu :
Adresse :
Complément adresse : (code, étage)
Code postal :
Ville :



L'accueil du public au sein de la manifestation *

>Les visiteurs

Cocher la bonne case

Entrée libre

Sur rendez-vous uniquement

Téléphone : _____

>Votre manifestation est-elle équipée pour accueillir un public à mobilité réduite ? Oui Non